



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 07 Septembre 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 07 Septembre 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient présents	: Mr Guyot André, Mr Martinez Luca, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Thomas Dominique, Mr Gandolfo André, Me Pinois Martine
Absent représenté	: Mr Roy Alain représenté par André Gandolfo
Etaient absents	: Melle Chaussier Flore, Mr Alves Denis,
Secrétaire de séance	: Mr Mandron Laurent

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 Juillet 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité. Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

La Poste

- **Visite du bâtiment.**

Une heure avant la réunion du Conseil, Madame le Maire a déplacé l'équipe municipale dans le bâtiment qui abrite le bureau de Poste. Cette visite avait pour objectif de faire un état des lieux.

- **Rappel de la position de la Municipalité**

Depuis de longues années, l'ensemble de la population ainsi que les équipes municipales qui ont été élues ont toujours maintenu leur position qui consiste à défendre les devoirs et les obligations du Service Public. Montillot s'est toujours fermement opposé à la fermeture de son bureau de Poste.

- **Rappel de la Réunion du 29 Mai 2009**

Lors de la réunion tenue à la Sous-Préfecture le 29 Mai 2009, les Représentants de La Poste ont clairement annoncé leur intention de fermeture définitive du bureau postal de Montillot. Cette fermeture était programmée pour la fin de l'année 2009.

Cependant, si la Municipalité de Montillot acceptait d'envisager une solution qui permette un déblocage de la situation, La Poste acceptait de reculer la date de la fermeture et s'engageait à investir ses moyens pour accompagner la municipalité dans un projet fondé sur la création d'une « Agence Postale Communale Point Service public ».

Avant toute décision, le Conseil Municipal souhaite détenir des informations plus précises et surtout obtenir des garanties fermes sur les engagements que pourrait prendre La Poste.

Une réunion est prévue le Mercredi 9 Septembre à la Mairie avec les représentants de La Poste

Le Conseil charge Madame le Maire de demander aux représentants de La poste lors de cette réunion, des précisions sur les mesures d'accompagnement et les financements que La Poste s'engage à réaliser pour la création d'un projet « Agence Postale Communale Point Service Public ».

Projet Conseil Général « Recherche de solutions alternatives à l'ADSL »

Le Conseil Général a lancé (mai 2008) un programme pour le développement de la couverture du réseau Internet « recherche de solution alternatives à l'ADSL ». Il s'agissait d'utiliser la technologie hertzienne (WiFi / WIMAX).

Le conseil Municipal de Montillot avait pris à l'unanimité une délibération (datée du 5 mai 2008) qui exprimait son accord pour participer au développement du réseau Internet via la technologie WIMAX et avait délégué la coordination administrative du projet au SIVOM (CCV).

Le 26 Février 2009 le Conseil Régional lançait son projet « WIMAX 2 Mb/s pour tous les bourguignons ».

- **Explications sur les projets du CG et du CR :**

Les deux projets lancés par le Conseil Régional et le Conseil Général ont les mêmes objectifs à savoir : supprimer totalement les zones dites « blanches ». En clair, il s'agit de permettre l'acheminement du signal Internet vers des zones habitées qui ne peuvent pas recevoir l'Internet par le système filaire (fils téléphoniques). L'idée est donc d'utiliser et/ou d'ériger des pylônes équipés d'antennes hertziennes dont le rayonnement apporterait le signal Internet vers une petite antenne installée sur les maisons concernées.

Au mois de mars 2009, la Commission Informatique de Montillot présentait son rapport au Conseil Municipal, sur le projet du Conseil Régional intitulé « Bourgogne haut débit », ce rapport vaut pour le projet du Conseil Général intitulé « Recherche de solutions alternatives à l'ADSL ».

Les conclusions de ce rapport peuvent se résumer ainsi :

- Il n'y a pas de zone « blanche » sur notre territoire, mais plusieurs zones « grises ».
- Les aspects aléatoires du fonctionnement de cette technique (liées aux ondes hertziennes)
- Le blocage de l'évolution (plus d'augmentation possible du débit définitivement limité à 2Mb/s)

La Municipalité de Montillot a entre temps chargé la commission informatique de réaliser un bilan de la situation et de mener une enquête auprès de la population de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

- **Les débits disponibles sur le territoire de la commune :**

Lieux habités	Nom central	Lieu central	Débit disponible
Montillot	NRA BRO89	Central de Brosses	2 Mbit/s
Tameron	NRA BRO89	Central de Brosses	2 Mbit/s
Les Hérodats	NRA BRO89	Central de Brosses	2 Mbit/s
Le Gué pavé	NRA SEZ89	Central de Sermizelles	1 Mbit/s
La Bertellerie	NRA VEZ89	Central de Vézelay	760 kbit/s
Vaudonjon du Haut	NRA SEZ89	Central de Sermizelles	512 kbit/s
Vaudonjon du Bas	NRA SEZ89	Central de Sermizelles	512 kbit/s

Notre commune est constituée d'un bourg principal Montillot et de hameaux : Vaudonjon le Haut, Vaudonjon le Bas, Le Gué Pavé, Les Hérodats, La Bertellerie. Quels sont les points à retenir ?

- Chaque zone d'habitation ne dépend pas du même « central téléphonique ».
- Les deux zones les plus mal servies sont les hameaux de Vaudonjon le Haut et Vaudonjon le Bas

- **Enquête auprès de la population :**

Le 12 Mars 2009, un questionnaire a été distribué sur environs 150 habitants. L'analyse des résultats nous permet d'en ressortir certaines statistiques :

=> 71% des foyers de la commune ont souscrit un abonnement Internet

=> 45% des connexions ont un débit supérieur à 512 Kb/s (de 1Mb à 2 Mb)

=> 85% des abonnés ne sont pas satisfaits de la qualité de leur connexion

- **La situation technique du réseau Internet ADSL (voix filaire) :**

Pour que les habitants de la commune puissent tous bénéficier de l'outil Internet dans son offre moyenne et dans de bonnes conditions, il faudrait que le réseau de distribution du signal puisse supporter un débit supérieur à 8Mb/s. Hors, les installations filaires qui équipent notre commune ne peuvent pas transporter un tel débit et par ailleurs, les centraux téléphoniques (autocommutateurs) sont trop éloignés du modem de l'utilisateur ce qui contribue à la perte de puissance donc de la qualité du débit

Conclusions sur la situation « Internet » de notre Commune :

Notre commune est une zone aujourd'hui techniquement sous-développée, demain elle sera sinistrée.

- Notre réseau filaire est obsolète
- Les centraux téléphoniques sont trop éloignés de nos zones d'habitations
- Les abonnés ne sont pas satisfaits de la qualité de leurs connexions
- Les tarifs d'abonnement payés par les abonnés de notre commune sont les mêmes que ceux payés par les abonnés des grands centres urbains qui eux bénéficient d'une prestation largement supérieure et d'excellente qualité (Triple play réel)

Note reçue du Conseil Général :

Apparemment, des difficultés empêcheraient ce projet d'avancer comme prévu. En conséquence, le Conseil Général de l'Yonne, dans une note datée du 29 Juin 2009 émise par la Direction des Systèmes d'Information

et adressée à la CCV, demande aux communes qui ont adhéré à ce projet (ce qui est notre cas) de prendre une des deux décisions suivantes :

- *Soit les communes poursuivent la procédure et communiquent les problèmes qui empêchent l'aboutissement de ce dossier afin que le CG et les Communes trouvent ensemble des solutions,*
- *Soit les communes décident d'arrêter et elles produisent une délibération d'annulation de leur inscription dans la procédure de recherche de solutions alternatives à l'ADSL...*

Avis de la Commission NTCI de la CCV :

A cette date, la commission NTCI de la CCV n'a pas émis d'avis.

Quelles sont les solutions possibles :

Il existe deux solutions fiables et non « bloquantes » : le lancement d'un programme « fibre optique » qui s'avère la solution la mieux adaptée mais qui représente un investissement financier très lourd, et le programme NRA-ZO qui correspond à un programme intermédiaire qui, à long terme, pourrait aboutir à la solution « fibre optique ».

Le Conseil Général a également lancé un programme intitulé NRA-ZO.

Conclusions :

1. Il semblerait que le CR et le CG aient lancé le même projet,
2. Le réseau WIMAX proposé par le CR et le CG n'apportera rien de plus à ce que le réseau filaire actuel offre aux habitants de la commune de Montillot et plus particulièrement aux hameaux situés en zone « grise ».
3. En réponse à la note du Conseil Général, la commission informatique de Montillot recommande au Conseil Municipal de prendre une délibération d'annulation concernant le projet WiFi / WIMAX.

Le Conseil Municipal a délibéré et a décidé à l'unanimité : d'annuler la délibération prise le 5 mai 2008.

Par ailleurs, il charge Madame le Maire de contacter Me COURCY Christine de la Direction des Systèmes d'Information du CG afin d'organiser une réunion pour étudier les possibilités pour notre commune de lancer le projet NRA-ZO pour les hameaux situés en zone grise.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Suite aux modifications concernant la liste des personnes fragilisées, et à des numéros de téléphone, une mise à jour du PCS a été réalisée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette mise à jour qui sera diffusée vers les organismes concernés.

Questions diverses

Ecole de musique d'Avallon :

Le conseil municipal réitère sa position prise lors de la précédente réunion. Ce dossier doit être inclus dans les compétences de la communauté de communes du Vézélien.

Achat des masques, prévention grippe H1-N1 :

Suite à la demande de la Préfecture, Madame le Maire a procédé à une commande de masques afin d'être en conformité avec le Plan de continuité des activités.

Compromis de vente du foyer

Nous sommes toujours en attente des documents demandés au notaire pour finaliser la promesse de vente avec M.Koutlidis.

Doléance

Il nous a été souligné que le mur de l'église est dégradé esthétiquement par des affichages « sauvages et anarchiques ». Approuvant cette remarque, le conseil municipal réfléchira aux différentes solutions envisageables.

Devis Colombarium :

Suite à une visite effectuée au cimetière, il a été demandé à l'entreprise Bailly de nous établir un devis pour l'installation d'un jardin du souvenir et d'un colombarium. Ce devis s'élève à la somme de 7850€ T.T.C.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité ce devis et charge Madame le Maire de contacter l'entreprise

Voirie :

M. Corniot sous-directeur de l'agence territoriale routière d'Avallon a contacté Madame le Maire pour lui signaler que :

=> le bordurage du virage de la voie communale menant à Vaudonjon sera effectué très prochainement.

=> le panneau d'entrée du village soit déplacé afin de le situer au niveau de la première habitation.
=> des panneaux « stop » seront posés aux intersections de la route de Tameron.

 **Boues lagunage :**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'I.D.E.A. (institut départemental de l'environnement et d'analyses) concernant l'analyse des boues du lagunage suite à l'incident du goudronnage sur la place. Les résultats sont satisfaisants et une nouvelle analyse sera effectuée en septembre. Ces expertises devront être payées par l'entreprise.

 **Assainissement de Vaudonjon:**

Mme Durand de la D.D.E.A. est venue ce jour pour lancer l'étude sur l'assainissement de Vaudonjon. Cette étude sera rendue au cours du 1er trimestre 2010.

Madame le Maire en conclusion de la séance présente aux conseillers le carrelage qui sera posé dans la salle polyvalente.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 12 Octobre 2009

La Séance est close à 22h30